

## DUPLI-COLOR Spray décapant professionnel

## Fiche Technique



Spray de décapage ultra-efficace pour éliminer les anciennes couches de vernis sur de nombreux supports tels que la pierre, le béton, la maçonnerie, l'asphalte, le métal et le bois.

N° comm.: 478345

### Qualité & propriétés

Texture gel, adhère également aux surfaces verticales  
Pratique et rapide  
Dosage économique  
Utilisation facile

### Données physiques & chimiques

Base: Combinaison spéciale  
Nom de la couleur: transparent  
Efficacité: 400 ML – 0.8 m<sup>2</sup>  
Surfaces: wood, glass, brickwork, clinker, stone, concrete, tarmac, metal  
Température de fonctionnement minimale: 10 °C  
Température de fonctionnement maximale: 25 °C  
Point d'inflammabilité: n.a.  
Stabilité de stockage: 10 y  
Contenu: 400 ML

### Mode d'emploi

Placer la bombe à température ambiante.  
Température de traitement 5° à 30 °C.  
Avant utilisation, agiter la bombe pendant 2 minutes.  
Avant utilisation, vérifier la compatibilité du support.  
Appliquer le spray décapant généreusement et le laisser agir.  
Temps de pose env. 15 minutes (selon la qualité et l'âge du vernis à éliminer).  
Enlever ensuite avec l'outil approprié.  
Éliminer le décapant souillé comme un déchet chimique.  
Porter un masque de protection respiratoire approprié (nous recommandons le type A2/P3).

### Sain pour l'environnement

European Aerosols s'engage à appliquer des formules sans ingrédients restreints ou critiques et à obtenir les meilleures performances possible. Les bouchons et les emballages sont fabriqués à partir de matériaux recyclables.

### Élimination

Seuls les bombes, pots ou bidons complètement vides doivent être mis dans une benne de recyclage ou dans un conteneur approprié pour les déchets valorisables. Les bombes, pots ou bidons qui ne sont pas vides doivent être éliminés en tant que «déchets spéciaux».

### Marquage/Étiquetage

Tous les produits fabriqués par European Aerosols sont conformes aux réglementations en vigueur en matière d'étiquetage, conformément à la Directive 1999/45/CE relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses. Tous les aérosols correspondent aux TRGS200 et TRG300, ainsi qu'à la Directive 75/324/EWG dans sa variation actuelle.

À compter du Mai 21, 2025 – Cette version remplace toutes les versions publiées antérieurement.